



**syngenta**

Caisse de pensions Syngenta  
**Vue d'ensemble de  
l'exercice 2021**



## Rapport de la Gérance

L'exercice 2021 s'est soldé par des résultats exceptionnellement bons sur le plan des placements. Le rendement total de la plupart des caisses de pensions suisses s'est établi à environ 8 % (8,28 % selon l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses et 8,06 % d'après la performance des caisses de pension établie par UBS). Le rendement requis-type, qui se situe entre 1,5 et 2 %, a été dépassé et le degré de couverture technique de la plupart des caisses de pensions a fortement progressé l'année passée. Cela fait longtemps que le rendement des caisses de pensions évolue en zone positive : l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses affiche un rendement annualisé moyen de 3,4 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000. En 2021, la Caisse de pensions Syngenta a réalisé un rendement de 8,5 % et présente un degré de couverture confortable, de 121,2 % à fin 2021.

Avec le nouveau modèle de rentes, entré en vigueur au sein de la Caisse de pensions Syngenta au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les nouvelles rentes de retraite versées sont désormais composées d'une rente de base garantie et d'une rente complémentaire variable. La rente variable n'est versée que les années où le degré de couverture de la Caisse le permet, afin d'assurer une meilleure adéquation entre les intérêts crédités chaque année aux assurés actifs et les futurs versements de rentes. Grâce au degré de couverture de 121,2 % enregistré à fin 2021, il est possible de verser la rente de retraite complémentaire dénommée «Plus» en 2022, année de l'introduction du nouveau modèle. Du point de vue comptable, la rente de retraite complémentaire «Plus» correspond à l'application d'un taux de conversion de 4,94 % à l'âge de 65 ans.

En raison de la hausse de l'espérance de vie et de la situation sur les marchés financiers, une réforme du système de prévoyance suisse reste nécessaire et ce, tant dans l'AVS (1<sup>er</sup> pilier) que dans la prévoyance professionnelle (2<sup>e</sup> pilier). Le message relatif à la réforme de l'AVS 21 a été approuvé par le Conseil fédéral en 2019. Le projet de réforme AVS 21 vise à préserver l'équilibre du financement du 1<sup>er</sup> pilier jusqu'en 2030 tout en garantissant le niveau de prestations de la prévoyance vieillesse en Suisse.

La réforme entre-temps adoptée par le Parlement prévoit toute une série de mesures. L'âge de la retraite des femmes sera relevé de 64 à 65 ans avec une période transitoire extrêmement douce puisque les neuf premières cohortes concernées par la réforme auront la chance de recevoir un supplément de rente à vie. Près d'un tiers du capital épargné grâce au relèvement de l'âge de la retraite sera ainsi redistribué. Parallèlement, la taxe sur la valeur ajoutée sera relevée de 7,7 à 8,1 % afin de générer de nouveaux revenus pour l'institution sociale en difficulté. Le projet AVS n'est pas une étape sur la voie d'une prévoyance vieillesse sûre et pérenne. Pourtant, au vu du départ à la retraite de la génération des baby-boomers et du déficit de plusieurs milliards de francs qui s'annonce, d'autres mesures devraient être engagées. Mais même cette timide réforme n'est pas encore gagnée. Une large alliance réunissant syndicats, partis politiques et associations ont lancé un référendum pour la combattre. Les opposants à la réforme s'insurgent notamment contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes.

La réforme de la prévoyance professionnelle, quant à elle, entend protéger le niveau des rentes et renforcer le financement. Fin 2020, le Conseil fédéral a adopté le message concernant la réforme LPP 21 et l'a transmis au Parlement. Le projet est en cours de délibération au sein des Chambres fédérales, les principaux points de désaccord concernant le montant des «compensations» prévues pour la future réduction du taux de conversion ainsi que leur financement.

Le Conseil de Fondation de la Caisse de pensions Syngenta a déjà relevé les défis que sont l'allongement de la durée de versement des rentes et la baisse des rendements escomptés et a introduit le nouveau modèle de rentes le 1<sup>er</sup> janvier 2022. En prenant cette décision, la Caisse de pensions Syngenta a posé les jalons suffisamment tôt; grâce aux mesures d'accompagnement, elle peut continuer à offrir à ses assurés des prestations de prévoyance attractives.

Juan Carlos Fernández  
Gérant

# Organes de la Fondation

Conseil de Fondation – mandat du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2022

| Conseillers(ères) de Fondation  | Suppléant(e)s   |
|---|---|
| <b>Représentation des salarié(e)s</b>   |   |
| Bossert Tobias<br>Coquoz Serge<br>Favre Sylvain<br>Geiser Davina<br>Gsell Bettina<br>Sneiders Luc, Vice-Président                 | Bieri Peronnik<br>Burri Manuela<br>Dollinger Daniel<br>Ferrin Dominique<br>Gendre Yannick<br>Schütz Mathieu |
| <b>Représentation des employeurs</b>  |   |
| Cherix Jacques (jusqu'au 05/2021)<br>Nocera Daniele, Président<br>Peter Markus<br>Suter Sandra<br>Vock Elisabeth<br>Widmer Markus | Bugnon Pascal<br>Hemeryck Filip<br>Kälin Patrick<br>Nistler Christian                                       |

## Commission de placement

[Nocera Daniele](#), (Président) conseiller de Fondation  
[Geiser Davina](#), conseillère de Fondation  
[Bieri Peronnik](#), suppléant au Conseil de Fondation  
[Nistler Christian](#), suppléant au Conseil de Fondation,  
 conseiller interne en placements  
[Scherer Hansruedi](#), contrôleur des placements  
 PPCmetrics AG, Zurich

## Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB)  
 Eisengasse 8, 4001 Bâle

## Organe de contrôle

PricewaterhouseCoopers AG  
 St. Jakobs-Strasse 25, 4002 Bâle

## Expert en prévoyance professionnelle

[Wiedmer Matthias](#), Libera AG  
 Stockerstrasse 34, 8022 Zurich

## Gérance

[Fernández Juan Carlos](#)

## Placements

### Les marchés des capitaux en 2021

«La Bourse est en plein essor, non pas en dépit mais en raison du coronavirus. Sans lui, les banques centrales n'auraient pas injecté des quantités faramineuses de liquidités sur le marché.» Il s'agit de la réponse apportée par Jens Ehrhardt, gérant de fortune réputé, à un journaliste qui lui demandait pourquoi les indices boursiers ne cessent de battre de nouveaux records malgré le coronavirus. En réalité, la politique monétaire a fait souffler un puissant vent arrière : les quatre plus grandes banques centrales (la FED, la BCE, la Banque d'Angleterre et la Banque du Japon) ont à elles seules consacré l'équivalent d'environ 16 billions USD au rachat d'obligations ces sept dernières années. Cet assouplissement monétaire dit quantitatif a deux conséquences : il tire le cours des obligations vers le haut en raison de l'augmentation de la demande et, dans le même temps, il maintient les intérêts à long terme à un bas niveau. Les banques centrales financent ces rachats d'obligations par la création monétaire, autrement dit en augmentant le volume de la masse monétaire. Les vendeurs d'obligations disposent ainsi de liquidités, qui sont souvent investies sur le marché des actions ou sur le marché immobilier dans l'espoir de réaliser des rendements plus élevés. L'expansion monétaire a également un impact sur l'économie réelle : les consommateurs dépensent davantage et les entreprises profitent des faibles intérêts pour réaliser des investissements à long terme. La politique de taux zéro a aussi été propice aux Etats puisqu'ils ont pu contracter de nouvelles

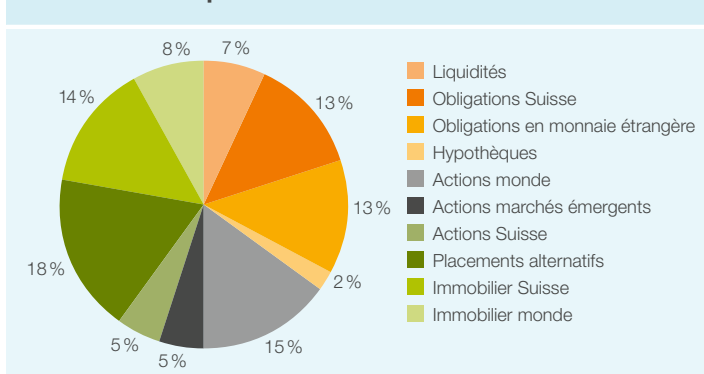
dettes sans que les charges d'intérêt n'augmentent de façon notable.

Outre la politique monétaire fortement expansionniste, de vastes plans de relance conjoncturelle lancés aux Etats-Unis et en Europe ont soutenu la reprise économique mondiale. Dans ce contexte, les entreprises ont pu accroître leurs bénéfices, ce qui a stimulé le marché des actions. L'apparition du variant du coronavirus Omicron s'est traduite par une légère correction sur les marchés en fin d'exercice, qui fut toutefois de courte durée. Les actions Monde ont affiché la plus forte progression avec 26 % et les actions Suisse ont également réalisé une excellente performance, avec une hausse de 23 %. Les actions des pays émergents ont en revanche déçu avec un rendement nul.

De premiers signes auraient pu laisser présager un renversement de tendance sur le front des taux en fin d'exercice. Les obligations à dix ans de la Confédération suisse ont clôturé l'année à -0,1 % alors qu'elles s'établissaient à -0,5 % début 2021. Cette hausse modérée des intérêts s'est traduite pour les investisseurs par de légères pertes sur les cours des obligations. En 2021, l'inflation a fortement augmenté dans de nombreuses puissances économiques. Ainsi, aux Etats-Unis, les prix à la consommation ont dépassé de presque 7 % ceux enregistrés il y a un an. Dans la zone euro, l'inflation a été de l'ordre de 5 %. En Suisse, elle a été nettement moins marquée grâce au franc fort ainsi qu'à d'autres facteurs exceptionnels, et s'est élevée à 1,5 %. D'une manière générale, on peut s'attendre à ce que les taux d'inflation élevés accroissent considérablement la pression sur les banques centrales pour qu'elles relèvent les taux à court terme dans l'espoir de juguler l'inflation. Ce tour de vis devrait également entraîner une pression haussière à l'extrémité longue de la courbe des taux.

Naturellement, les faibles taux d'intérêt ont été également favorables aux placements immobiliers. Les rendements des placements immobiliers cotés et non cotés en Suisse se sont établis à un niveau comparable, entre 6 et 7 %. Fin 2021, les agios des fonds immobiliers cotés ont atteint une valeur record de 42 %.

Structure des placements au 31.12.2021



## Stratégie de placement et activité de placement

Durant l'exercice sous revue, la Commission de placement a maintenu l'allocation des actions proche de la pondération de l'indice de référence stratégique, soit à 25 %. Vers la fin de l'année, la position en actions a été légèrement réduite afin de réaliser les plus-values accumulées pendant l'année (rééquilibrage). En outre, des achats tactiques d'ETF adossés à un indice d'actions effectués alors que les cours étaient en baisse, suivis de ventes réalisées après le redressement des marchés, ont apporté une contribution positive au rendement total de la Caisse. Les placements en titres à revenu fixe ont été légèrement sous-pondérés par rapport à la stratégie à long terme, la Commission de placement jugeant les obligations peu attrayantes en comparaison d'autres classes d'actifs. En ce qui concerne l'immobilier, les placements dans des fondations de placement suisses (non cotées) ont été légèrement renforcés. Dans le domaine des placements alternatifs, des gains partiels ont été réalisés avec les matières premières après que celles-ci eurent enregistré d'importants gains de cours d'environ 30 %. Les placements en insurance linked securities, qui se sont révélés très décevants ces dernières années, ont été entièrement supprimés. Les primes attendues ne semblent toujours pas tenir compte des risques naturels accrus en raison du changement climatique. Du côté des placements en infrastructures et en private equity, des engagements de capital ont été pris pour des fonds nouvellement lancés. Dans ces deux secteurs, la Caisse de pensions Syngenta a obtenu un excellent rendement au cours des années précédentes. Fait réjouissant, aucune adaptation n'a dû être réalisée au niveau des investissements en hedge funds car tous les gestionnaires ont fourni de bons, voire très bons résultats.

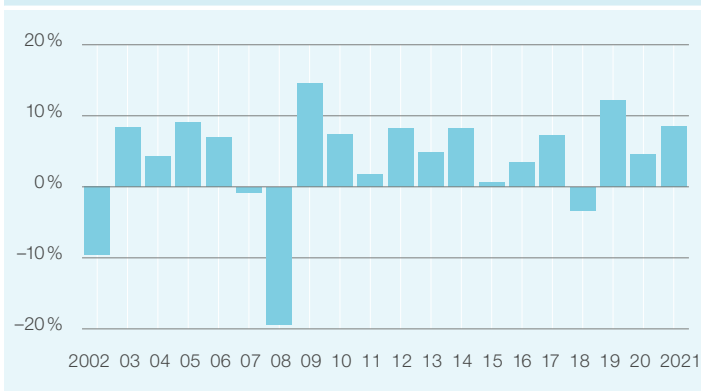
## Résultats des placements

En 2021, la Caisse de pensions Syngenta a enregistré un rendement des placements de 8,5 %. Selon le baromètre UBS des caisses de pensions, le rendement moyen des caisses de pensions suisses

s'est élevé à 8,1 %. Cette performance supérieure à la moyenne réalisée par la Caisse de pensions Syngenta est essentiellement due à l'allocation relativement élevée des placements alternatifs, qui ont connu une évolution très favorable, avec un rendement moyen de 16 %. Les principaux moteurs de performance ont été les placements en private equity (+48 %), les hedge funds (+17 %) et les infrastructures (+10 %). L'allocation en actions des pays émergents de 5 %, relativement élevée par rapport aux autres institutions de prévoyance, a causé du tort en affichant un rendement proche de zéro, se classant ainsi très loin derrière les actions Monde et Suisse.

| Classe d'actifs          | Pondération Ø | Rendement |
|--------------------------|---------------|-----------|
| Obligations / Liquidités | 34 %          | -1 %      |
| Actions                  | 25 %          | 17 %      |
| Immobilier               | 21 %          | 7 %       |
| Placements alternatifs   | 20 %          | 16 %      |

## Evolution de la performance des placements

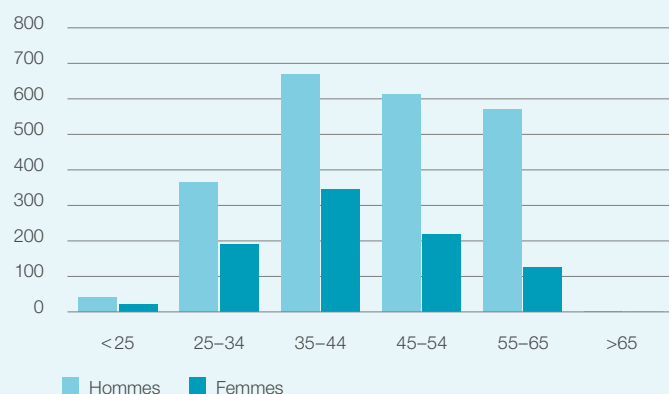


## Bilan

| <b>Actif en CHF</b>                                 | 31.12.2021           | 31.12.2020           |
|---|----------------------|----------------------|
| Liquidités  | 199'677'834          | 160'137'784          |
| Créances  | 17'209'577           | 10'273'118           |
| Compte de régularisation actif                      | 14'000               | 1'989'285            |
| Actions   | 782'600'939          | 714'522'957          |
| Obligations   | 780'274'017          | 788'587'321          |
| Immobilier  | 639'255'914          | 578'256'160          |
| Placement alternatifs                               | 627'199'788          | 559'978'931          |
| Prêts hypothécaires                                 | 50'234'784           | 50'234'784           |
| Couverture des risques de change (currency overlay) | 10'228'429           | 14'911'204           |
| <b>Total Actif</b>                                  | <b>3'106'695'281</b> | <b>2'878'891'545</b> |

| <b>Passif en CHF</b>                 | 31.12.2021           | 31.12.2020           |
|--------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Dettes                               | 16'390'069           | 18'019'491           |
| Passifs transitoires                 | 1'606'768            | 1'275'532            |
| Capital de prévoyance assurés actifs | 1'046'517'284        | 1'032'847'952        |
| Capital de prévoyance rentiers       | 1'341'199'600        | 1'190'362'500        |
| Provisions techniques                | 160'891'119          | 171'319'200          |
| Réserve de fluctuation de valeurs    | 458'749'441          | 454'960'634          |
| Capital de fondation/Perte           | 81'341'001           | 10'106'235           |
| <b>Total Passif</b>                  | <b>3'106'695'281</b> | <b>2'878'891'545</b> |

### Structure des classes d'âge des assurés actifs au 31.12.2021



## Engagements de la Caisse de pensions

Avec les réserves techniques, le capital de prévoyance des assurés actifs et celui des retraités constituent le capital de prévoyance total, ce qui correspond pour l'essentiel aux engagements de la Caisse de pensions. Le capital de prévoyance des assurés actifs représente la somme de tous les avoirs des assurés dans le plan de retraite. A la fin de l'année 2021 le capital de prévoyance total des assurés actifs était de CHF 1'046 millions, dont CHF 267 millions pour l'avoire de vieillesse selon la LPP c'est-à-dire la partie obligatoire de la prévoyance. Cela montre clairement à quel point les prestations surobligatoires servies par la Caisse de pensions Syngenta sont élevées.

Le capital de prévoyance des retraités est calculé tous les ans par des méthodes actuarielles et doit suffire à tout moment pour assurer les rentes garanties et les payer à vie. Les paramètres qui déterminent le calcul du capital de couverture permettant de financer les rentes en cours sont l'espérance de vie statistique (future durée de versement de la rente) et le taux d'intérêt technique (rémunération future des capitaux des rentiers).

L'espérance de vie est déterminée à partir de relevés statistiques dans ce que l'on appelle les bases techniques. La Caisse de pensions Syngenta utilise depuis fin 2021 les bases techniques LPP 2020 de générations. Le taux d'intérêt technique est fixé par le Conseil de Fondation et est de 1 %. En raison de la réduction du taux d'intérêt technique à 1 %, une part moins importante du produit des placements sera nécessaire à l'avenir pour rémunérer les rentes en cours.

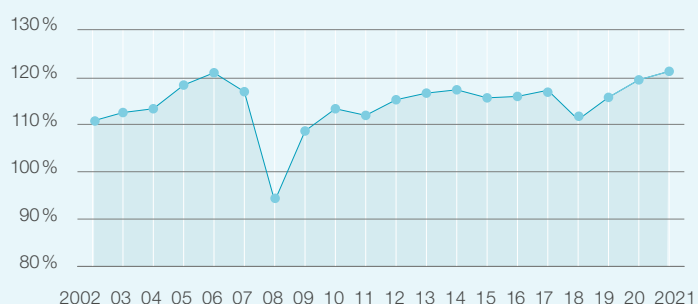
Pour couvrir les engagements en rentes, la Caisse de pensions a dû réserver un capital de CHF 1'341,1 millions fin 2021, ce qui correspond à un accroissement de CHF 150,8 millions par rapport à l'année précédente. Cette augmentation du capital de prévoyance des retraités s'explique principalement par la modification des bases de comptabilisation. Le nombre des rentiers a augmenté de 68 personnes (rentes de retraite).

| Assuré(e)s actifs(ves) | 2021         | 2020         |
|------------------------|--------------|--------------|
| Femmes                 | 899          | 871          |
| Hommes                 | 2'257        | 2'227        |
| <b>Total</b>           | <b>3'156</b> | <b>3'098</b> |

| Bénéficiaires de rentes | 2021         | 2020         |
|-------------------------|--------------|--------------|
| Rentes de retraite      | 1'385        | 1'317        |
| Rentes d'invalidité     | 130          | 129          |
| Rentes des survivants   | 197          | 183          |
| Rentes pour enfants     | 114          | 112          |
| <b>Total</b>            | <b>1'826</b> | <b>1'741</b> |

| Rentes versées en CHF        | 2021              | 2020              |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Rentes de retraite           | 59'873'184        | 57'686'620        |
| Rentes d'invalidité          | 4'771'994         | 4'359'501         |
| Rentes de conjoint           | 5'417'837         | 5'002'082         |
| Autres rentes réglementaires | 2'315'075         | 2'712'149         |
| <b>Total</b>                 | <b>72'378'090</b> | <b>69'760'352</b> |

### Evolution du degré de couverture



## Compte d'exploitation

| Compte d'exploitation en CHF  | 2021                | 2020               |
|---|---------------------|--------------------|
| Cotisations ordinaires et autres contributions et versements ponctuels                              | 103'610'086         | 100'128'811        |
| Prestations de libre passage, remboursements propriété*/divorce                                     | 18'275'695          | 56'940'332         |
| Apports provenant de cotisations et versements ponctuels  | 121'885'781         | 157'069'143        |
| Prestations de rentes versées   | -72'3780'090        | -69'760'352        |
| Prestations en capital  | -23'495'335         | -21'660'881        |
| Prestations de sortie/versements anticipés EPL* et divorces   | -36'647'003         | -47'840'065        |
| Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés  | -132'520'428        | -139'261'298       |
| Constitution de capitaux de prévoyance et de provisions techniques                                  | -154'078'351        | -44'317'113        |
| Cotisation au fond de garantie  | -288'614            | -289'144           |
| <b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>   | <b>-165'001'612</b> | <b>-26'798'412</b> |
| Résultat net des placements   | 241'725'825         | 125'162'270        |
| Autres produits   | 4'399               | 14'837             |
| Autres charges  | -1'613              | -1                 |
| Frais d'administration  | -1'703'427          | -1'692'951         |
| <b>Excédent des charges/des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b> | <b>75'023'572</b>   | <b>96'685'744</b>  |
| Constitution(-)/Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs                                 | -3'788'807          | -86'579'508        |
| <b>Excédent de charges/des produits</b>   | <b>71'234'765</b>   | <b>10'106'235</b>  |

\* EPL = Encouragement à la propriété du logement

(-) Dépenses

(+) Produits

### Rémunération des capitaux de prévoyance

La rémunération des capitaux des assurés actifs et des rentiers, ainsi que les charges administratives doivent être financées à partir des produits générés

par la fortune de la Caisse de pension. La rémunération des capitaux des retraités est fixe avec un taux d'intérêt technique de 1%. Le taux d'intérêt technique est l'intérêt qui doit être généré à l'avenir en moyenne pour faire face aux engagements prévus au règlement.



De ce fait, il représente le produit de la fortune attendu à long terme. Plus le taux d'intérêt technique est bas et déterminé avec prudence, plus le capital couvrant les prestations de prévoyance doit être élevé. Le Conseil de Fondation a fixé le taux d'intérêt technique à 1 % à partir du 31.12.2021.

Le taux d'intérêt pour les avoirs de prévoyance des assurés actifs, en revanche, est fixé à la fin de chaque année par le Conseil de Fondation selon le rendement obtenu dans l'année écoulée.

Le Conseil de Fondation a décidé de rémunérer les avoirs vieillesse des membres actifs à 5,25 pour 2021. Le taux d'intérêt minimal LPP fixé par le Conseil fédéral était de 1 % en 2021.

### Réserve de fluctuation de valeurs/ Degré de couverture

Le degré de couverture technique de la Caisse de pensions est de 121,2 % à la fin 2021 et il a donc augmenté par rapport à l'année précédente (119,4 %) en raison du rendement des placements positif. Avec un rendement de plus de 8 % généré en 2021, les réserves de fluctuation de valeur ont encore été augmentées.

La stratégie de placement exige une réserve de fluctuation de valeurs de 18 % pour viser un degré de couverture de 118 %. Le mode de calcul du degré de couverture, tel qu'il est prévu par la loi, se fonde sur la valeur des engagements selon le bilan. Ce faisant, on escompte le capital de couverture des rentes en cours avec le taux d'intérêt technique de 1 %.

D'un point de vue économique, les engagements sont calculés avec le taux d'intérêt actuel du marché pour les placements sans risques. Ainsi, une évaluation des engagements correspondant aux réalités du marché, conduit à un degré de couverture économique au 31.12.2021 de 111,7 % (année précédente: 101,1 %).

### Degré de couverture selon l'art 44 OPP2

Le degré de couverture technique montre à quel pourcentage les engagements d'une caisse de pensions sont couverts par les valeurs correspondantes de sa fortune: 100 % représentent une couverture totale.

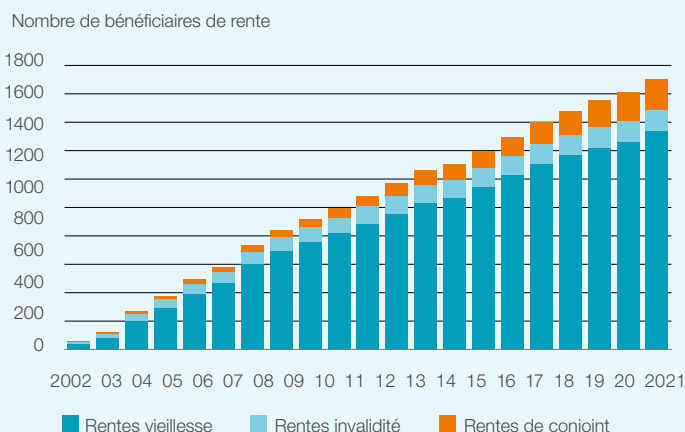
### Réserve de fluctuation de valeurs

Afin de garantir les engagements, les Caisses de pensions sont tenus par la loi de constituer des réserves de fluctuation de valeurs. La réserve de fluctuation de valeurs sert à compenser les pertes de valeur de la fortune sur les marchés financiers. Le montant nécessaire pour la réserve de fluctuation de valeurs se calcule selon une méthode économique-financière. La réserve de fluctuation de valeur aide l'institution de prévoyance à s'acquitter à long terme de ses engagements envers les assurés et les rentiers. Elle contribue ainsi à la stabilité financière du fonds de pension.

### Degré de couverture économique

Contrairement au degré de couverture décrit ci-dessous les engagements – c'est à dire les prestations promises – sont escomptés avec un taux d'intérêt correspondant au marché sure une période donnée. Pour obtenir le taux d'intérêt sans risque, on peut se référer aux taux d'obligations de la Confédération.

### Evolution des rentes



## Divers

### Exercice du droit de vote

La Caisse de pensions Syngenta a exercé son droit de vote dans les cas mentionnés dans l'ordonnance au printemps 2021 aux assemblées générales des sociétés suivantes et a accepté les propositions des conseils d'administration respectifs :

- Allreal Holding AG
- HIAG Immobilien AG
- MOBIMO Holding AG
- PLAZZA AG
- PSP Swiss Property AG
- SF Urban Properties AG
- Swiss Prime Site AG
- Zug Estates Holding AG

### Investissements durables dans la Caisse de pensions Syngenta

Dans le cadre d'une analyse réalisée avec le soutien de la société de conseil PPCmetrics, la Caisse de pensions Syngenta a examiné les aspects du placement durable de la fortune (critères ESG<sup>1</sup>) qui sont pris en compte dans le portefeuille. A cet effet, les gestionnaires de fortune externes de la Caisse de pensions Syngenta ont été priés de fournir, sur la base d'un questionnaire, des informations sur les efforts qu'ils déploient en matière de durabilité. Voici les principales conclusions de l'analyse :

- En participant à une vingtaine d'initiatives, les gestionnaires de fortune s'engagent en faveur d'investissements durables. Ainsi, à l'exception d'un seul gestionnaire, tous les gestionnaires de fortune ont signé les principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI) (ils représentent plus de 98 % de la fortune totale de la Caisse de pensions Syngenta au 31 décembre 2021). Par leur signature, les gestionnaires d'actifs s'engagent à intégrer les critères ESG dans l'activité de placement et à publier un rapport transparent à ce sujet.

- En ce qui concerne les fonds d'actions, tous les gestionnaires ont indiqué qu'ils exercent les droits de vote en tenant compte des critères ESG et qu'ils misent sur un dialogue actif avec le management (Engagement) pour influencer les entreprises. La plupart des gestionnaires de fortune s'efforcent également d'entretenir un dialogue actif en ce qui concerne les autres catégories de placement. Ainsi, en gérant la fortune de la Caisse de pensions Syngenta, les gestionnaires d'actifs s'engagent en faveur de la lutte contre le changement climatique (par exemple via l'initiative Climate Action 100+) et d'autres thématiques importantes dans le domaine de la durabilité.
- Dans le domaine de l'investissement d'impact, la Caisse de pensions Syngenta investit dans la microfinance, laquelle permet aux «plus pauvres parmi les pauvres» d'accéder à des prestations financières de base.
- En ce qui concerne les placements immobiliers, tous les gestionnaires immobiliers tiennent compte soit de facteurs de durabilité lors de la construction, de l'achat et de la rénovation d'immeubles détenus directement, soit des critères ESG lors de la sélection d'actions immobilières et de fonds immobiliers.

Lors du choix de futurs gestionnaires de fortune externes, la Caisse de pensions Syngenta tiendra compte du respect des standards ESG, qui seront l'un des critères de sélection décisifs. De plus, la Caisse de pensions Syngenta réalisera à l'avenir sur une base régulière des analyses portant sur la durabilité du portefeuille et informera les personnes assurées des résultats obtenus.

<sup>1</sup> «ESG» signifie Environment (environnement), Social (aspects sociaux) et Governance (bonne gouvernance d'entreprise).



## **Renseignements**

Avez-vous des questions au sujet de votre Caisse de pensions ou avez-vous besoin de conseils avisés? N'hésitez pas à nous contacter :

Téléphone +41 61 323 51 17

[pensionskasse.info@syngenta.com](mailto:pensionskasse.info@syngenta.com)

[www.pensionskasse-syngenta.ch](http://www.pensionskasse-syngenta.ch)